

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 17 décembre 2018 à 18 h.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la greffière, madame Judith Saint-Louis et du trésorier, monsieur Sébastien Racette, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2019 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2019, 2020 et 2021.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-940-12-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pour donner suite à l'invitation de la présidente, madame Gisèle Dicaire, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, procède à la présentation du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisations 2019 - 2020 - 2021 à l'aide de la projection de documents explicatifs à l'écran géant de la salle. Ces documents seront accessibles par la suite pour consultation sur le site Internet municipal.

AG-941-12-2018

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la publication de l'avis annonçant la tenue de la présente séance dans l'édition du mercredi 14 novembre 2018 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2019 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2019 au montant de 1 935 354 \$ soient et sont adoptées et que les quotes-parts découlant des règlements adoptés suivant l'entente de principe intervenue en décembre 2007 soient établies pour les deux municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2019 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

AG-942-12-2018

4. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021.

ATTENDU l'étude du programme d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant de 2 646 346 \$ soit et est adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021 DE L'AGGLOMÉRATION.

AG-943-12-2018

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 28, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière